

+

Salon Virtuel des Franchises 2014



Salon des Franchises®
Le 1er Salon Virtuel de la Franchise



+

Proposition Commerciale

Salon Virtuel des Franchises

4^{ème} édition – Mai 2014

5^{ème} édition - Octobre 2014

www.salondelafranchisevirtuel.com



Générateur de Leads

Le Salon Virtuel des Franchises Générateur de Leads (Contacts)

Comment générer des nouveaux Leads pour développer sa franchise ?

Les différents moyens mis au service des franchiseurs et développeurs de réseaux pour recruter sont :

- Les Salons physiques (Salons de Paris, Marseille, etc...)
- Publicité presse
- Médias web (Toute la Franchise)
- Salon Virtuel des Franchises

Le Salon Virtuel des Franchises, ce dernier né, est un nouveau média, une nouvelle manière de communiquer, mais surtout un Générateur de Leads (Contacts).

Des Candidats motivés

De nos jours il faut être très motivé pour remplir un formulaire sur Internet avec une dizaine de champs obligatoires en délivrant ses propres informations personnelles. Pourtant, plus les éditions du Salon Virtuel des Franchises avancent, plus nous générons des préinscrits !

Pourquoi Générateur de Candidats ?

- Gratuit pour le visiteur
- Pas de déplacement
- Gain de temps
- Simple et intuitif
- Concept novateur
- Référencement naturel de premier plan



[Cliquez ici pour voir la vidéo](#)

Candidats Qualifiés

Nouveau Formulaire de Préinscription

Ancien Formulaire

Form : Pré-inscription pour la troisième édition du Salon Virtuel des Franchises, qui aura lieu les 21 et 22 octobre 2013 [visiteurs2013] registered at 2013-10-20 22:59:37

NOM : Ba***
 PRENOM : A****
 ACTIVITE PROFESSIONNELLE : Commerciale
 SOCIETE : L *****
 EMAIL : L*****@yahoo.fr
 TELEPHONE : 06*****
 ADRESSE : 159 *****
 CODE POSTAL : 75019
 VILLE : Paris
 PAYS : France

Nouveau Formulaire

Form : Pré-inscription pour la quatrième édition du Salon Virtuel des Franchises les 26 et 27 Mai 2014 [VisiteursMai2014] registered at 2013-10-25 17:03:55

NOM : T****
 PRENOM : K****
 ACTIVITE PROFESSIONNELLE : finance
 SOCIETE : *****
 EMAIL : Karen*****@yahoo.fr
 TELEPHONE : 06*****
 ADRESSE : 45 *****
 CODE POSTAL : 75011
 VILLE : Paris
 PAYS : France
VOTRE PROJET : Ouvrir une Franchise
SECTEUR D'ACTIVITÉ RECHERCHÉ : Franchise
Magasin
APPORT PERSONNEL : De 75 000 à 100 000 €
CAPACITE D'EMPRUNT : De 75 000 à 100 000 €

+ Légende explicative



DESCRIPTION DU STAND :

- Votre logo au format JPEG dans le stand
- La description de votre activité visible sur le stand
- Mots clés qui serviront au moteur de recherche interne au salon
- Jusqu'à 5 fichiers PDF dans votre stand fournis par vos soins
- 1 vidéo dans l'écran plasma de votre stand + 2 vidéos présents dans la liste des vidéos : lien YouTube ou vidéo au format FLV fournie par vos soins
- 1 système de chat / visioconférence public et privé dans votre stand pour échanger en direct avec les visiteurs
- Livraison des statistiques détaillées du stand
- 1 Kit de communication : 1 signature de mail + 1 newsletter personnalisée avec votre logo



DESCRIPTION DE L'ACTUALITE :

- 1 Actualité rédigée et publiée sur le site Internet du Salon
- Relai sur les réseaux sociaux dédiés au Salon Virtuel des Franchises
- Diffusion sur 1 newsletter (cible : candidats, presse, franchiseurs)



DESCRIPTION DU PACK LEADS :

- **Le Pack LEADS** : comprend 20, 50, 100 ou 200 contacts qualifiés **que vous choisissez** dans une base de 1000 contacts (base différente suivant les exposants afin de limiter les contacts communs), avec nom, prénom, coordonnées complètes, projet, secteur(s) d'activités recherché(s), apport personnel et capacité d'emprunt.
- **Provenance** : Les visiteurs préinscrits sur le Salon Virtuel des Franchises sont dans une démarche motivée de recherche d'informations pour concrétiser leur projet professionnel. Or, un certain nombre d'entre eux, pour des raisons diverses, ne se sont pas rendus sur le salon ou ne sont pas venus visiter des enseignes qui pourtant pourraient les intéresser.
- **Notre démarche** : Contribuer à mettre en relation ces candidats avec des franchiseurs qui recherchent des profils bien définis de contacts.
- **Vos bénéficiaires** : Recevoir des contacts qualifiés supplémentaires, en plus de votre présentiel sur le Salon Virtuel des Franchises.
- Pour les Packs Confort et Premium : A utiliser à votre convenance sur les deux éditions.
- Tarifs des Packs LEADS : voir en page 7 du présent document.

+ Les Offres

PACK LITE

 $+$  $= 990 \text{ €}^{\text{HT}}$

 $+$  $= 990 \text{ €}^{\text{HT}}$

PACK STANDARD

 $+$  $+$  $= 1200 \text{ €}^{\text{HT}}$

 $+$  $+$  $= 1200 \text{ €}^{\text{HT}}$

PACK CONFORT

 $+$  $+$  $+$  $= 1990 \text{ €}^{\text{HT}}$

**BEST
PACK**

PACK PREMIUM

 $+$  $+$  $+$  $= 2400 \text{ €}^{\text{HT}}$

+ Les Options Supplémentaires

PACKS LEADS



Pack 20 LEADS

300 € HT



Pack 50 LEADS

500 € HT



Pack 100 LEADS

750 € HT



Pack 200 LEADS

1000 € HT

Les Pack LEADS complètent votre présentiel sur le Salon en vous apportant des contacts qualifiés en supplément des statistiques détaillées de votre stand.

Ces contacts se sont rendus sur le Salon Virtuel des Franchises, mais n'ont pas pu se rendre sur les stands d'enseignes qui pourraient les intéresser, par manque de temps ou de méconnaissance des logos/noms d'enseignes, etc... D'autres de ces contacts n'ont tout simplement pas eu l'occasion de se connecter pendant les deux jours de salon, pour raisons diverses et variées.

Grâce aux Packs LEADS, vous augmentez votre volume de contacts qualifiés !

CARROUSEL



Option Carrousel

100 € HT

Le Carrousel de logos est rotatif, permanent et présent sur toutes les pages du Salon Virtuel des Franchises.

Votre logo dans le Carrousel est donc visible à tous moments par les visiteurs. En cliquant sur votre logo, le visiteur est redirigé immédiatement sur votre stand.

CONFERENCE



Option Conférence

300 € HT

En tant qu'exposant, vous avez la possibilité d'être présent dans l'espace conférence aux côtés des Experts de la Franchises, partenaires du Salon.

Les conférences donnent de la visibilité à votre enseigne. La thématique sera à définir et à valider avec l'organisateur.



Salon Virtuel des Franchises 2014

Bon de Commande 1/2



Salon des Franchises[®]
Le 1er Salon Virtuel de la Franchise

Société PROS EXPOS
3 rue Galoche – 21000 DIJON
RCS Dijon 529 064 503
Tél : 09 67 05 51 67
Fax : 09 72 41 78 85
Mail : contact@salondelafranchisevirtuel.com
Site : www.salondelafranchisevirtuel.com

Ce Bon de Commande est à nous renvoyer signé par voie postale ou par mail aux coordonnées ci-dessus.

Raison sociale : _____
Marque commerciale : _____
Numéro de SIRET (ou RM ou RSA) : _____
Association n° : _____
N° TVA Intracommunautaire : _____

SIEGE SOCIAL

Adresse 1 : _____
Adresse 2 : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Pays : _____
Tél : _____
Fax : _____
Site Internet : _____

PERSONNE CONTACT

Prénom : _____
Nom : _____
Tél : _____
Portable : _____
E-mail : _____

AGENCE OU REPRESENTANT LOCAL

Adresse 1 : _____
Adresse 2 : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Pays : _____
Tél : _____
Fax : _____
Site Internet : _____

PERSONNE CONTACT

Prénom : _____
Nom : _____
Tél : _____
Portable : _____
E-mail : _____



Bon de Commande

2/2

OFFRE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
PACK LITE - Mai 2014	_____	990 €	= _____ €
PACK LITE - Octobre 2014	_____	990 €	= _____ €
PACK STANDARD - Mai 2014	_____	1 200 €	= _____ €
PACK STANDARD - Octobre 2014	_____	1 200 €	= _____ €
PACK CONFORT - Mai et Octobre 2014	_____	1 990 €	= _____ €
PACK PREMIUM - Mai et Octobre 2014	_____	2 400 €	= _____ €
LES OPTIONS SUPPLEMENTAIRES :			
- Pack 20 LEADS	1	300 €	300 €
- Pack 50 LEADS	_____	500 €	= _____ €
- Pack 100 LEADS	_____	750 €	= _____ €
- Pack 200 LEADS	_____	1000 €	= _____ €
- 1 Espace publicitaire dans l'espace Carrousel	_____	100 €	= _____ €
- 1 Conférence : Vidéocast enregistré qui sera diffusé sous forme de conférence sur une thématique à définir et à valider par l'organisateur. Format : lien YouTube ou format vidéo FLV.	_____	300 €	= _____ €
Clients Simon Associés / Code Promo SIMON20 = 1 Pack 20 LEADS Offert (Valable sur les Packs Standard, Confort et Premium)	1	- 300 €	- 300 €
Toute demande d'inscription ne pourra être prise en considération qu'à réception du chèque demandé ou du virement en intégralité et deviendra définitive dès réception. Le règlement est à effectuer à réception de la facture proforma. La facture définitive sera éditée et envoyée dès réception du règlement.		TOTAL GENERAL HT	= _____ €
Une demande d'inscription n'implique pas acceptation automatique de la part de PROS EXPOS, qui peut refuser une demande sans avoir à en fournir la justification.		TVA 20,00 %	= _____ €
		TOTAL TTC	= _____ €

Mention manuscrite « **Bon pour Accord** » et rajout de « **DIP à jour** » si vous êtes franchiseur.

Après lecture et acceptation des CGV, fait le _____, à

Nom Prénom, signature et cachet

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RÈGLEMENT PARTICULIER PROPRE AU SALON VIRTUEL DES FRANCHISES QUATRIEME ÉDITION

1. ORGANISATION :

1.1. ORGANISATEUR :

Le Salon Virtuel des Franchises est organisé par :
PROS EXPOS
3 rue Galoche
21 000 DIJON (France)
RCS DIJON 529 064 503
contact@salondelafranchisevirtuel.com
www.salondelafranchisevirtuel.com
Contact : 09 67 05 51 67

1.2. PARTENAIRES :

Nos partenaires communiqueront dans leurs différents médias internet presse spécialisée sur le Salon Virtuel des Franchises.

1.3. COMMERCIALISATION & COORDINATION :

La commercialisation et la coordination sont assurées par la société Pros Expos.

2. INSCRIPTIONS :

2.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

La demande d'admission doit être signée par une personne réputée avoir qualité à engager la firme exposante. Les commandes doivent être adressées à Pros Expos à l'adresse indiquée ci-dessus. Seuls les formulaires entièrement et lisiblement remplis et dûment signés pourront être acceptés. La réception du contrat par Pros Expos implique que la société souhaitant exposer a eu connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans réserve. Elle implique également l'acceptation de toute disposition nouvelle qui peut être imposée par les circonstances et que l'organisateur se réserve de signifier, même verbalement aux exposants, et ce dans l'intérêt de la manifestation. Tout exposant représentant un réseau de franchise, atteste à l'inscription que son DIP est conforme et à jour.

2.2. CONTRATS DE PARTICIPATION :

La société Pros Expos reçoit les demandes et statue sur les admissions sans être tenu de motiver ses décisions. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu à aucune indemnité à titre de dommages et intérêts. Seules seront remboursées les sommes versées au titre du montant de la participation à l'exclusion des frais d'ouverture de dossier qui restent acquis à l'organisateur. Pros Expos transmet ultérieurement par tout moyen à sa convenance l'admission définitive. La firme qui souhaite malgré cette admission ne plus participer à l'exposition doit notifier son retrait d'adhésion par Lettre Recommandée avec accusé de réception sous peine de nullité.

2.3. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le règlement est à effectuer à réception de la facture et validera votre inscription définitive. Cette somme est à payer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Pros Expos.
Le montant total sera restitué à l'exposant si celui-ci n'est pas admis, par l'organisateur, à exposer.
Le montant ne sera pas restitué à l'exposant si celui-ci annule sa participation et ce, indépendamment de la date à laquelle cette annulation est signifiée à l'organisateur.

3. OBLIGATIONS ET DROITS :

3.1. DE L'EXPOSANT :

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement virtuel que les matériels ou services validés par l'organisateur. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes, sauf si l'exposant est habilité à présenter les produits de celle-ci.
Le montant global de la participation est dû dès lors que l'organisateur réceptionne le bon de commande signé.
Le non règlement du prix du stand aux échéances prévues peut entraîner sur décision de l'organisateur l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué.
L'exposant est considéré comme ayant renoncé à tout recours à l'encontre de Pros Expos dès lors qu'il a pris possession de son stand.

Il revient également aux exposants, en particulier les exposants étrangers, de faire eux-mêmes les démarches pour obtenir le remboursement de la TVA au taux actuel de 20,00% ou faire appel à une société intermédiaire agréée.

3.2. DE L'ORGANISATEUR :

Les dates de la manifestation sont fixées par Pros Expos. En cas de force majeure, elles peuvent être modifiées. L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements au fur et à mesure des réservations tout en tenant compte, autant que possible, de l'activité de l'entreprise.

Pros Expos se réserve le droit de modifier la situation et la disposition des stands aux fins de la bonne organisation de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit de retirer son accord pour une inscription s'il s'avère que les produits de l'exposant ne correspondent pas à la nomenclature du salon.

L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices subis par les exposants pour quelque cause que ce soit : retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, sinistre quelconque, etc.

4. OCCUPATION DE L'ESPACE :

4.1. AGENCEMENT ET DÉCORATION :

La décoration générale virtuel du lieu d'exposition incombe à l'organisateur ainsi que la signalétique permettant d'accéder aux stands. L'organisateur se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte abritant la manifestation.

Les exposants devront avoir remis leurs fichiers pdf, vidéos... à Pros Expos au plus tard quinze jours avant la manifestation.

4.2. TENUE DES STANDS :

Le stand doit être occupé virtuellement (depuis votre écran) en permanence pendant les heures officielles d'ouverture aux visiteurs. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner une mesure d'exclusion temporaire ou définitive par l'organisateur.

5: JURIDICTION :

Les difficultés auxquelles peuvent donner lieu l'interprétation et l'exécution du présent contrat dépendent de la compétence du tribunal de commerce de Dijon auquel les parties contractantes déclarent attribuer juridiction.

Les effets de commerce n'emporteront pas changement de cette attribution de juridiction.